



VILLE DE GONFARON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM n°07/2

SEANCE DU 17 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars, le conseil municipal de la commune de GONFARON s'est réuni en session ordinaire à 18 H00 sous la présidence de Thierry BONGIORNO, maire.

Etaient présents : Thierry BONGIORNO, Christine TESSON, Mario GROSSO, Sophie BETTENCOURT-AMARANTE, Paul CAIRE, Viviane GASTAUD, Daniel GIORDANO, Céline MARTIN, Christophe CASTELLINO, François BOUÉ, Béatrice RAMOUL, Didier CIRAVEGNA, Jérôme LUPI, Andrée KACHEL, Jean-Claude REHAB-BEKOUCHE, Patrick VANHAUDENARDE, Isabel RITTIÉ, Jérôme BOLÉA, Brigitte JACQUEY, Jean-Yves ANTON.

Absents excusés : Marie-Christine GUIOT donne procuration à Christine TESSON, Olga MARGARIA donne procuration à Céline MARTIN, Ghislaine MARGARIA donne procuration à Mario GROSSO, Antonina SCIORTINO donne procuration à Thierry BONGIORNO, Alain LERDA donne procuration Christophe CASTELLINO, Patrick JAUME donne procuration à Jérôme LUPI

Absents : Patricia TREVAL

Secrétaire de séance : Mario GROSSO

Date de convocation : 08/03/2021

Nombre de membres en exercice : 27

OBJET : budget primitif 2021 du service de l'eau

Monsieur le maire expose le budget primitif 2021 du service de l'eau selon la présentation brève et synthétique qui est annexée à la présente délibération et sera incluse dans le document budgétaire et publiée sur le site communal.

Il rappelle aussi les grandes lignes du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 5 Février 2021. Il indique aux conseillers que ces orientations sont reprises pour la plupart dans le budget primitif 2021.

Ce budget s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	320 022.39 €	320 022.39 €
EXPLOITATION	232 503.71 €	232 503.71 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le budget primitif 2021 du service de l'eau tel qu'il vient d'être présenté ;
- De prendre note de la présentation brève et synthétique qui est annexée au budget ;
- De voter ce budget au niveau du chapitre pour les deux sections.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Maire
Thierry BONGIORNO

